

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-12-17-01201    Référence de la demande : n°2020-01201-031-001

Dénomination du projet : c-TImOI : Connaissance des tortues imbriquées de l'océan Indien

Lieu des opérations : -Région(s) : Réunion,

Bénéficiaire : Centre d'étude et de découverte des tortues marine

### MOTIVATION ou CONDITIONS

**Demande de capture et de manipulation à des fins scientifiques de Tortue imbriquée par le Centre d'Etudes et de Découverte des Tortues Marines à la Réunion, dans le cadre du projet CTMOI de connaissance de cette espèce.**

Ce projet vise à contribuer à la connaissance de la Tortue imbriquée dans l'ouest de l'Océan Indien et dans le cas présent à la Réunion. Il a pour objet d'améliorer les connaissances sur la distribution spatiale de l'espèce et la connectivité des différentes populations, mais également sur l'utilisation des habitats et leur fonctionnalité. Les manipulations prévues ciblent : l'identification individuelle par **photo-identification**, des **mesures biométriques**, des **prélèvements de tissus par biopsies** et le **déploiement de balises télémétriques ou bio-loggers externes**.

La présente demande s'inscrit dans la continuité des missions menées par le CEDTM / KELONIA / IFREMER à La Réunion, qui ont notamment permis d'élaborer le PNA. Elle contribue à l'amélioration des connaissances prévues dans le plan.

Les actions du projet seront mises en oeuvre sur l'ensemble du **littoral réunionnais**.

Il s'agit d'une nouvelle demande de manipulation qui couvrira les années 2021 et 2022.

Les rapports de la DREAL et des porteurs du projet présentent bien les objectifs attendus, le contexte de la réalisation du projet, ainsi que la compétence des manipulateurs et organismes responsables. Les techniques de manipulation maîtrisées par l'équipe demandeuse sont conformes aux standards de l'UICN et en particulier de son groupe tortues marines.

Il est demandé l'autorisation de prélever et relâcher après manipulation trente spécimens de tortues sur les côtes réunionnaises, dont huit seront équipées de balises Argos ou de bio-loggers. Bien qu'il soit précisé qu'aucune tortue marine ne sera équipée de balise Argos à la Réunion (en raison du fait que ce sont les femelles après reproduction qui doivent être équipées et qu'il n'y a pas de plage de ponte pour cette espèce à la Réunion), il n'est cependant pas indiqué où interviendra cette manipulation (autres territoires français ou non).

De même, il n'est pas précisé si les trente animaux seront tous potentiellement manipulés sur ce territoire.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**En conclusion :**

Compte-tenu de la nature du projet qui peut contribuer à la conservation de cette espèce en danger critique dans cette partie de l'Océan Indien, de la compétence des intervenants, tant au point de vue scientifique mais également de leur engagement pour la conservation, le CNPN recommande de donner **un avis favorable**, en demandant à titre d'information, les lieux de capture pour la pose de balise Argos, ainsi qu'un compte-rendu de sa réalisation, à mi-parcours et à la fin du projet.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 19 février 2021

Signature :

